COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 28 juin 2022

CONTRÔLE SANITAIRE PAR L’ARS :

Quel bilan de la qualité de l’eau de consommation humaine en Bourgogne-Franche-Comté ?

L’ARS Bourgogne-Franche-Comté publie son bilan annuel du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Qualité microbiologique, turbidité, nitrates, pesticides : les chiffres 2021.

Pour contribuer à une meilleure information du grand public sur un sujet qui figure au cœur de ses préoccupations liées à la santé et à l’environnement, l’ARS publie un bilan annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine en Bourgogne-Franche-Comté.

La synthèse 2021 est désormais disponible sur le [site de l’Agence Régionale de Santé](https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/media/96342/download?inline). L’occasion de mieux appréhender les différents paramètres passés au crible sur l’ensemble du territoire régional.

**Des unités de distribution de petite taille**

Principaux enseignements : en Bourgogne-Franche-Comté, l’alimentation en eau potable est assurée par **plus de 2 000 unités de distribution, dont près de 80% sont de petite taille** et alimentent moins de 1 000 habitants.

**97% de la région a été alimentée par une eau de très bonne qualité microbiologique en 2021.** Ce sont majoritairement les petites unités de distribution qui délivrent une eau de qualité insuffisante, mais les actions engagées par l’ARS en lien étroit avec les préfectures portent leurs fruits car les collectivités concernées étaient 40 en 2021, contre 74 en 2018.

En 2021, un peu **plus de 93% de la population a été alimentée par une eau de bonne qualité vis-à-vis de la turbidité** (teneur de l’eau en matières qui la troublent), chiffre en retrait au regard des améliorations constatées les années précédentes (98% en 2020), mais qui s’explique, au moins en partie, par un mois de juillet 2021 particulièrement pluvieux.

S’agissant des **nitrates**, dont la limite de qualité réglementaire est fixée à 50 mg/L, **plus de 99% de la population régionale** a été alimentée par une eau dont la teneur moyenne en nitrates respectait cette norme. Pour autant, 26 unités de distribution présentent encore des dépassements de la limite de qualité nécessitant la mise en place d’actions préventives et curatives d’amélioration de la qualité de l’eau.

Depuis 2018, l’ARS a complété la liste des pesticides recherchés dans l’eau destinée à la consommation humaine avec une liste de nombreux métabolites, produits de dégradation et de réaction.

En 2021, **un peu plus de 17% de la population de Bourgogne-Franche-Comté était desservie par une eau pouvant présenter une teneur excessive en pesticides et/ou métabolites pertinents de façon ponctuelle ou récurrente**. Des restrictions de consommation de l’eau ont été prononcées pour un peu plus de 2 500 habitants.

Enfin, s’agissant de la dureté de l’eau, qui n’a pas d’impact direct sur la santé mais sur les canalisations, les résistances des appareils électroménagers et les équipements sanitaires, à noter que près de **80% de la population de la région a été alimentée en 2021 par une eau dure ou très dure (sous-sol calcaire).**

**Protection des captages : une progression lente mais continue**

L’action de l’ARS porte également sur la **protection des captages** d’eau des collectivités, dont la progression est lente mais continue. A l’échelle régionale, fin 2021, plus de 86% des captages bénéficient ainsi de périmètres de protection déclarés d’utilité publique, un chiffre en progrès de plus de 7 points en 4 ans.